

# Concours photo



Spiritours/ Voyages Momentum organise un concours photos auprès de sa clientèle 18 ans et + ayant participé à l'un de ses voyages entre le **1<sup>er</sup> octobre 2003 au 31 juillet 2012**.  
Sont exclus : les employés et le représentant de Spiritours ainsi que les membres du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés.

## Les photographies

Pour participer, il suffit de nous faire parvenir, soit par courrier électronique, soit par courrier postal :

- Un cliché noir et blanc ou couleur, avec ou sans marges, dont le concurrent est l'auteur.
- Une phrase de description qui illustrera « *le reflet de votre expérience intérieure* »...


Le sujet de la photo est laissé libre au photographe. La date limite des envois est fixée au 31 juillet 2012 à 16h00.

## Les tirages

Le tirage devra porter au verso lisiblement, les noms, prénoms, adresse et téléphone du concurrent. Ce tirage devra être accompagné d'un papier libre illustrant la photo.

Adressez votre envoi à : Spiritours, 1695 Boul. Saint Joseph est bureau 100 SS, Montréal, H2J 1N1.

Attention : aucun document ne sera retourné à son auteur ; en conséquence, ayez l'obligeance de n'adresser que de simples tirages.

 **Les fichiers numériques** : La résolution des photographies doit permettre une impression de bonne qualité, c'est à dire au minimum 3 millions de pixels. Elles doivent être en format Jpeg, non zippé, le nom de fichier devant indiquer vos noms et prénoms (nom\_prenom.jpg). Ce fichier devra être accompagné d'un fichier .txt (Bloc Note) comportant la phrase illustrant la photo.  
Adressez vos fichiers à : [nadine@spiritours.com](mailto:nadine@spiritours.com)

Si vous n'arrivez pas à envoyer les photos par courriel ou si vous ne recevez pas d'accusé de réception, merci de contacter : Nadine Robillard au 514-374-7965 poste 205.



### **Les Prix**

Un jury constitué 4 personnes (équipe Spiritours) se réunira le mardi 7 août à 16h00 pour attribuer les prix. Aucun prix ne pourra être échangé ni contre des espèces, ni contre un autre prix. Le nom du bénéficiaire du prix ne pourra en aucun cas être changé. En cas d'impossibilité d'obtenir un ou plusieurs prix annoncés, Spiritours se réserve le droit de les remplacer par d'autres de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

***1000\$ de prix à gagner.***

***1<sup>er</sup> prix : Certificat cadeau d'une valeur de 400\$ de Spiritours + Certificat cadeau d'une valeur de 50\$ au Spas Relais Santé + Abonnement d'un an d'une valeur de 92\$ aux Grands Explorateurs***

***2<sup>ème</sup> prix : Certificat cadeau d'une valeur de 200\$ de Spiritours + Certificat cadeau d'une valeur de 50\$ au Spa Relais Santé + Laissez-passer pour 2 personnes d'une valeur de 39\$ aux Grands Explorateurs***

***3<sup>ème</sup> prix : Certificat cadeau d'une valeur de 100\$ de Spiritours + Certificat cadeau d'une valeur de 50\$ au Spa Relais Santé + Laissez-passer pour une personne d'une valeur de 19.50\$ aux Grands Explorateurs***

Les gagnants seront avisés directement par téléphone dans la journée du mardi 7 août 2012 à 16h00 et se verront remettre leurs prix dans nos locaux ou via Poste Canada. Les noms et photos des gagnants seront inscrits sur le site internet de Spiritours.

### **Droit à l'image**

La photographie étant communiquée à Spiritours/Voyages Momentum aux fins de reproduction pour les usages définis à l'article « Cession des droits d'auteur », il convient que le photographe déclare expressément être titulaire des droits d'exploitation existant sur la photographie et en être l'auteur. Les participants s'engagent ainsi à respecter le droit des personnes photographiées ou des propriétaires des lieux patrimoniaux privés, et à obtenir en conséquence leur accord pour l'affichage et l'exposition des images..

### **Cession des droits d'auteur**

La participation au concours entraîne expressément la cession des droits d'auteur des clichés au bénéfice de Spiritours. Ce dernier s'engage naturellement à ne pratiquer aucune exploitation des photos en dehors de celle relative à son activité à Spiritours et aucune utilisation à des fins commerciales.

La cession des droits patrimoniaux de l'auteur par le photographe induit notamment le droit de

reproduction, de représentation et d'adaptation. Spiritours / Voyages Momentum pourra ainsi reproduire les photos dans divers formats et sur tous les supports : revues, affiches, exposition, insertion presse, dépliants, court métrage, internet etc... Spiritours pourra utiliser les photos dans le cadre de représentation publique. Il pourra, le cas échéant, modifier le cadrage de la photographie, y ajouter un texte, sonoriser sa présentation, la présenter en album ou magazine. Il sera fait mention du nom de l'auteur de la photographie et de l'interdiction de sa reproduction par d'autres organismes que Spiritours / Voyages Spiritours.

### **Interprétation du règlement**

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Bonne chance et à vos appareils !

